

Fiscalité | *La réforme de l'imposition des entreprises pourrait priver les caisses publiques de milliards.*
« Le Conseil fédéral a trompé le peuple » dénonce la gauche.

Le Parti socialiste crie à la tromperie

Serge Gumy

Un milliard deux cent millions de francs de manque à gagner pour l'impôt anticipé en 2012. Ce sont les premières estimations faites à Berne de ce que coûtera aux collectivités publiques la réforme de l'imposition des entreprises. Et pour le Parti socialiste suisse, le montant des cadeaux fiscaux faits aux actionnaires atteindra au final des montants encore plus astronomiques.

« Le Conseil fédéral de l'époque a trompé le peuple » tonne Margret Kiener Nellen (ps/BE). Elle accuse le gouvernement d'avoir délibérément passé sous silence l'impact sur les finances publiques de la réforme de l'imposition des entreprises, acceptée du bout des lèvres en votation (50.5%) en février 2008. « Lors des débats au parlement, nous n'avons cessé, à gauche, de demander des chiffres à Hans-Rudolf Merz (ex-ministre des Finances libéral-radical, ndlr.); ainsi qu'à son administration. A chaque fois, ils nous ont répondu qu'une estimation s'avérait impossible. Et voilà que deux mois après l'entrée en vigueur de la loi, on parle déjà de pertes en milliards ! Les responsables du dossier devaient savoir. »

Une brèche

Mais savoir quoi ? La polémique soulevée depuis plusieurs jours par le PS porte sur le traitement fiscal des agios. Prenons une entreprise qui décide de porter son capital de 100'000 à 500'000 francs. Pour ce faire, elle émet 400 actions d'une valeur nominale de 100 francs, mais qu'elle vend en réalité 300 francs. La société, en plus d'augmenter son capital social de 400'000 francs, constitue une réserve de 800'000 francs, qu'elle pourra utiliser à sa guise sans engager sa substance.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2011, le versement de dividendes prélevés sur ces « réserves de guerre » constitués après le 31 décembre 1996, n'est plus imposé. Ni pour l'entreprise, ni pour les actionnaires domiciliés en Suisse. Une brèche dans laquelle les grandes sociétés se sont rapidement engouffrées. Le mois dernier, Crédit Suisse annonçait ainsi le versement de 1,5 milliard d'agios à ses actionnaires. Zurich Financial Services fait mieux avec 2,5 milliards. Une manne exonérée d'impôt !

Au total, le Département fédéral des finances estime que 8 milliards de francs d'agios ont été resitués en deux mois. Selon les chiffres qu'il a publiés hier, il pourrait en découler un manque à gagner de 1,2 milliard pour l'impôt anticipé. « Mais il n'y a aucun abus », répond la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf à un élu socialiste. Reste qu'on pourrait ne pas en rester là.

Réforme destinée aux PME

Toujours selon le DFF, des entreprises ont déposé des demandes d'exonération de réserves atteignant 200 milliards. « Mais le Conseil fédéral ne s'attend pas à des pertes fiscales massives » écrit-il. Raison pour laquelle il ne prévoit pas de modifier la loi en urgence. Et de conclure : rien n'a été caché, tout était écrit noir sur blanc dans la brochure d'explicative envoyée aux citoyens.

Sauf que ladite brochure évoquait une réforme tricotée pour des PME, et pas pour de grandes entreprises, avec à la clé des pertes fiscales de 90 millions pour la Confédération, et de 350 millions pour les cantons. Et pas d'un milliard.

D'où un malaise croissant sous la Coupe. « Il faut d'abord que nous sachions ce qui s'est vraiment passé » avance prudemment Urs Schwaller (pdc/FR). « Le Conseil fédéral n'a-t-il pas vu le problème ? Ou, s'il l'a vu, n'a-t-il volontairement rien dit ? Dans ce cas, on aurait trompé le peuple. Car si on avait parlé avant la votation de pertes de centaines de millions, le résultat de la votation aurait sans doute été différent.

A droite, on minimise

« A mon avis, la gauche est en train de faire une grande histoire pour rien », s'énerve la libérale-radical Martin Brunschwig Graf. L'ancienne ministre genevoise des Finances insiste : personne, à ce stade, ne peut chiffrer précisément les pertes pour les finances publiques, pas même l'Administration fédérale des contributions. « Et puis, les sociétés concernées ne pourront déduire qu'une fois ce montant, et pas chaque année », rassure Jean-François Rime (udc/FR).

Le PS ne lâchera pas son os aussi facilement. Déçu des réponses d'Eveline Widmer-Schlumpf, il réclame déjà une session extraordinaire sur le sujet.

TROIS QUESTIONS A

Nicolas Rouiller



➤ Avocat à Lausanne, spécialiste de la société anonyme et du droit fiscal, Nicolas Rouiller apporte son éclairage sur la polémique.

1. En tant que spécialiste, étiez-vous au courant de ce changement de pratique ?

Je ne suis effectivement pas surpris, même si la campagne s'était focalisée sur d'autres points de la réforme. Cela dit, la Suisse ne fait que s'inscrire dans une évolution internationale. Et elle abolit une anomalie archaïque. L'imposition de la restitution des agios sur le modèle des dividendes m'a toujours parue injuste. L'agio constitue en effet une sorte de prêt gratuit à l'entreprise qu'elle ne rembourse que si elle le peut. Elle évite ainsi de s'endetter et peut faire face à des difficultés. Ce qui est bon pour la société et, au final, pour l'emploi.

2. Les grandes sociétés ont-elles recouru à dessein aux agios pour échapper à l'impôt ?

Je pense qu'elles y ont pensé, ce serait naïf de croire le contraire. Mais je ne crois pas que les avantages fiscaux aient joué un rôle déterminant dans le choix des investisseurs de souscrire des actions de ces sociétés lors de recapitalisations. Disons que cet avantage en a peut-être convaincu certains d'acheter de nouvelles actions à un prix légèrement plus élevé que s'il n'avait pas existé.

3. Les pertes fiscales présumées ont de quoi donner le vertige, non ?

Les montants évoqués sont impressionnants, c'est vrai. Mais d'abord, il n'est pas sûr que ces réserves soient toutes distribuées, car leur but premier est de permettre aux sociétés d'absorber les chocs. Et cet argent, qui était jusqu'ici immobilisé dans le capital des sociétés, va revenir dans la circulation d'une manière ou d'une autre. A long terme, les collectivités publiques ne devraient donc pas être perdantes.

NB : Nicolas Rouiller est professeur à BSL-Business School Lausanne